

## COTRAVAUX

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

11 rue de Clichy

75009 - PARIS

<h3>RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES</h3>
--

<p><u>Exercice clos le 31 décembre 2019</u></p>
---

**COTRAVAUX**  
*Exercice clos le*  
*31 décembre 2019*

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2019**

**Aux Membres de l'association COTRAVAUX**

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association COTRAVAUX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 04 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**COTRAVAUX**  
*Exercice clos le*  
*31 décembre 2019*

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives au nombre des factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu, respectivement pour les fournisseurs et les clients, prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

## **COTRAVAUX**

*Exercice clos le  
31 décembre 2019*

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

A Paris, le 1er juin 2020,

Le Commissaire aux comptes.  
COMPEX GESTION  
Vincent GUILLEMIN

**COTRAVAUX**  
*Exercice clos le*  
*31 décembre 2019*

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Exercice clos le 31 décembre 2019**

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

A Paris, le 1er juin 2020,

Le Commissaire aux comptes.  
COMPEX GESTION  
Vincent GUILLEMIN

## COTRAVAUX

## BILAN AU 31/12/2019

ACTIF	Valeur brute	amortissements	Exercice clos au 31/12/19	Exercice clos au 31/12/18	PASSIF	Exercice clos au 31/12/19	Exercice clos au 31/12/18
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>114 234,85</b>	<b>- 94 960,39</b>	<b>19 274,46</b>	<b>21 023</b>	<b>FONDS PROPRES</b>	<b>- 36 315,02</b>	<b>- 14 979</b>
Constructions	45 170,64	- 45 170,64	0,00	-	Fonds associatif	52 774,81	52 775
Installation et agencements	60 524,91	- 42 710,62	17 814,29	19 917	Fonds associatif avec droit de reprise	-	4 000
Matériel informatique	5 643,64	- 4 183,47	1 460,17	1 106	Report à nouveau	71 754,24	65 042
Matériel et mobilier de bureau	2 895,66	- 2 895,66	0,00	0,00	Résultat de l'exercice	17 335,59	6 712
Immobilités corporelles en cours							
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>1 588,49</b>		<b>1 588,49</b>	<b>1 342</b>	<b>PROVISION RISQUES ET CHARGES</b>	<b>36 624,00</b>	<b>27 468</b>
fonds travaux	738,00		738,00	492	Provisions Engagement retraite	36 624,00	27 468
Dépôts et cautions	850,49		850,49	850	Provisions pour charges		
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>			<b>20 862,95</b>	<b>22 366</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>	<b>2 024,84</b>	<b>2 384</b>
					Dépôts et cautions reçus	2 024,84	2 025
					Crédit mutuel - emprunt	-	359
					Crédit mutuel - compte courant		
<b>CREANCES D'EXPLOITATION</b>			<b>4 177,16</b>	<b>4 331</b>	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>36 496,98</b>	<b>38 147</b>
Débiteurs divers					Fournisseurs	7 282,77	4 901
Associations			1 280,00	520	Dettes prov./congrés à payer	7 187,89	9 205
Subventions à recevoir			256,36	224	Organismes sociaux	12 376,89	14 278
Produits à recevoir			2 640,80	3 586	Etat, impôts à payer	3 094,58	2 064
Charges constatées d'avance					Créditeurs divers	205,01	1 463
					Associations	2 865,67	2 884
<b>VALEURS DISPONIBLES</b>			<b>13 790,69</b>	<b>26 322,11</b>	Charges à payer	3 484,17	3 351
Livret et Placements					Produits constatés d'avance		0
Crédit Mutuel			13 740,37	26 235			
CCP			22,76	65			
Caisse			27,56	22			
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>38 830,80</b>	<b>53 019</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>38 830,80</b>	<b>53 019</b>

<b>CHARGES</b>		<b>Réel 2019</b>	<b>Réel 2018</b>
<b>60</b>	<b>ACHATS</b>	<b>4 872,17</b>	<b>4 292,78</b>
	Fournitures bureau	619,85	964,31
	Fournitures entretien petit équip.	614,88	445,14
	Petits logiciels	580,99	208,69
	EDF GDF	3 056,45	2 674,64
<b>61</b>	<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>14 260,94</b>	<b>13 741,08</b>
	Sous-traitance générale	3 120,00	800,00
	Locations mobilières	3 571,24	3 861,50
	Copropriété	4 920,00	5 197,83
	Entretien/Réparation/copies	1 517,66	2 734,75
	Primes assurances	887,04	917,00
	Documentation	245,00	230,00
<b>62</b>	<b>AUTRES SERV.EXTERIEURS</b>	<b>12 253,28</b>	<b>16 736,36</b>
	Honoraires	3 360,00	3 336,00
	Salons/ expos/annonces	1 008,68	16,80
	Divers	80,00	30,00
	Document. promotion	243,60	844,20
	Frais réunions statutaires	550,00	2 049,67
	Réunions internes, séminaires, Congrès	3 266,85	6 380,53
	Frais de missions nationales et internat.	62,00	132,90
	Affranchissements	362,81	956,22
	Télécom / redevances Internet	1 994,15	1 983,78
	Services bancaires	525,19	298,26
	Cotisation d'adhésion	800,00	708,00
<b>63</b>	<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>6 380,08</b>	<b>5 483,18</b>
	Impôts habitation + divers	4 152,00	3 861,00
	Taxe sur les salaires		
	Formation Professionnelle	2 228,08	1 622,18
<b>64</b>	<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>115 338,55</b>	<b>121 620,60</b>
	Rémunérations	87 846,31	86 286,00
	Urssaf - Pôle Emploi	19 060,55	22 592,60
	AGRR	5 141,32	6 212,51
	Prévoyance, AGIRC, mutuelle	1 726,01	2 305,73
	Autres charges (prov.CP)	-2 017,09	-219,81
	Médecine du Travail	288,00	288,00
	Indemnités transports	1 240,80	1 240,80
	Tickets restaurant	2 052,65	2 914,77
<b>65/66/67</b>	<b>AUTRES CHARGES</b>	<b>2 907,09</b>	<b>3 849,04</b>
	charges diverses	511,97	
	Service Civique	1 994,14	3 674,13
	Charges financières	238,43	81,67
	Charges sur exercices antérieurs	162,55	93,24
<b>68</b>	<b>DOTATIONS</b>	<b>11 574,85</b>	<b>11 550,64</b>
	Dot. amortissements	2 418,85	2 394,64
	Dot. Risques et charges	9 156,00	9 156,00
	Dot. Fonds dédiés		
<b>69</b>	<b>Impôts /revenus immobiliers</b>	<b>1 963,00</b>	<b>1 633,00</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>169 549,96</b>	<b>178 906,68</b>

<b>PRODUITS</b>		<b>réel 2019</b>	<b>Réel 2018</b>
<b>70</b>	<b>RESSOURCES PROPRES</b>	<b>34 790,16</b>	<b>25 500,96</b>
	Locations bureaux	17 411,00	17 254,16
	Locations salles	530,00	530,00
	Unifformation frais pédagogiques	14 400,00	4 700,00
	Interventions, participations diverses	2 449,16	3 016,80
<b>74</b>	<b>SUBVENTIONS</b>	<b>109 527,67</b>	<b>139 381,00</b>
	Fonjep	21 321,00	21 321,00
	Min. Jeunesse et Sports DJEPVA	75 000,00	80 000,00
	CDVA (formations bénévoles)	5 600,00	5 250,00
	DACS		0,00
	Min. Jeunesse et Sports DJEPVA (avenant)		10 000,00
	Min. Culture	3 000,00	2 800,00
	ASP (SC)	2 606,67	5 010,00
	Ville de Paris	2 000,00	
	CGET		0,00
	Conseil régional Ile de France		15 000,00
<b>75</b>	<b>AUTRES PROD.GESTION</b>	<b>7 595,52</b>	<b>6 997,52</b>
	Atténuation dépenses	1 239,60	191,54
	Participations copies	205,92	585,98
	Cotisations	6 150,00	6 220,00
<b>76</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>301,02</b>	<b>290,33</b>
	Produits financiers	301,02	290,33
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTION.</b>	<b>0,00</b>	<b>25,03</b>
	Prod. exceptionnels		
	Prod./exercice antérieur		25,03
<b>78</b>	<b>REPRISE PROV. &amp; DIV.</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Reprise sur provision pour risques		
	Reprise sur fonds dédiés		
<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>152 214,37</b>	<b>172 194,84</b>
<b>RESULTAT</b>		<b>-17 335,59</b>	<b>-6 711,84</b>

ASSOCIATION COTRAVAUX  
11 rue de Clichy  
75009 - PARIS

## A N N E X E

au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2019 dont le total est de 38 831 € et dégageant un résultat déficitaire de – 17 335.59 €.

Le montant des subventions d'exploitation s'élève à 109 528 € et l'effectif moyen est de 3 salariés.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01.01.2019 au 31.12.2019.

Cette annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

### I - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GENERAL

#### 1) Modes et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de l'exercice 2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

#### 2) Changement de méthode

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

## **II - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIF**

**Tableau des mouvements des immobilisations (montants bruts)**

	<b>01/01/2019</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
<b>Immobilisations corporelles</b>	113 565	670		114 235
<b>Immobilisations financières</b>	1 342	246		1 588
<b>Total</b>	<b>114 907</b>	<b>916</b>	<b>0</b>	<b>115 823</b>

**Tableau des mouvements des amortissements**

	<b>01/01/2019</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	0	0		0
<b>Immobilisations corporelles</b>	92 542	2 418		94 960
<b>Total</b>	<b>92 542</b>	<b>2 418</b>	<b>0</b>	<b>94 960</b>

**Etat des échéances des créances et des dettes**

	Montant brut	Échéances	
		jusqu'à 1 an	A + d'un an
<b>CREANCES</b>			
<b><u>Créances de l'actif immobilisé :</u></b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
<b><u>Créances de l'actif circulant</u></b>			
Clients	-	-	
Autres créances	4 177	4 177	
<b>Total</b>	<b>4 177</b>	<b>4 177</b>	<b>-</b>
<b>DETTES</b>			
<b><u>Dettes financières</u></b>			
Emprunts et dettes auprès ets crédit	-	-	
Emprunts et dettes financières divers	2 025		2 025
<b><u>Autres dettes</u></b>			
Dettes fournisseurs	7 283	7 283	
Dettes fiscales et sociales	22 659	22 659	
Autres dettes	6 555	6 555	
<b>Total</b>	<b>38 522</b>	<b>36 497</b>	<b>2 025</b>